

Avis d'abrogation des conditions générales point de vente du compte FDJ de la Française des jeux

NOR : FDJJ2010465V

Article 1^{er}

Les conditions générales d'utilisation point de vente du compte FDJ® de la Française des jeux faites à Paris le 7 mars 2017 avec publication au Journal officiel de la République française du 10 mars 2017 et dont la dernière modification a eu lieu le 23 décembre 2019 avec publication au journal officiel du 27 décembre 2019 sont abrogées à compter du 5 mai 2020.

Les joueurs sont informés que toutes les souscriptions à l'offre de paris sportifs à cotes proposée en point de vente sur la borne de jeu seront résiliées le 5 mai 2020.

Pour les joueurs ayant souscrit exclusivement à l'offre de paris sportifs à cotes proposée en point de vente depuis la borne de jeu, cette résiliation entraîne la clôture de leur compte FDJ.

Si cette date ne pouvait pas être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site www.fdj.fr.

Les dates mentionnées dans la présente modification font référence aux dates et heures métropolitaines.

Les présentes dispositions seront publiées au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Boulogne, le 24 avril 2020.

Par délégation de la présidente-directrice générale de La Française des jeux

C. LANTIERI